

## Déclaration UE de conformité

Le fabricant

Airmaster A/S  
Industrivej 59  
9600 Aars  
Denmark

déclare que le produit suivant (série et type (numéros de série)

Produit

AM 50 (0500001-0501720)  
AM 150 (3404252-3499999)  
AM 300 (3000006-3099999)  
AM 500 (0314234-0399999)  
AM 800 (0908896-0999999)  
AM 900 (0501721-0599999)  
AM 950 C (8100001-8199999)  
AM 950 F (8200001-8299999)  
AM 1000 (1002448-1099999)  
AM 1200 (0800422-0899999)  
AM 150 (3404252-3499999) avec CC 150 (3600426-3699999)  
AM 500 (0314234-0399999) avec CC 500 (1300768-1399999)  
AM 800 (0908896-0999999) avec CC 800 (1400864-1499999)

est conforme aux directives suivantes:

Directives

Directive 2006/42/ce du Parlement Européen et du conseil du 17 mai 2006 relative aux machines.

Directive 2014/30/ce du Parlement Européen et du conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des états membres concernant la compatibilité électromagnétique.

Directive 2009/125/ce du Parlement Européen et du conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie.

Directive 2011/65/ue du Parlement Européen et du conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Reservation

Toute modification opérée sur la centrale sans le consentement préalable d'Airmaster annule la présente déclaration.

Lieu

Aars

Date

2025-04-30

Signature



Jesper Mogensen  
CTO